



Enseignement secondaire

Classe de IIe

Instruction civique

2e classique E - Arts plastiques

Nombre de leçons: 1.0

Nombre minimal de devoirs: 1 devoir en classe

Langue véhiculaire: Français

Le cours d'Instruction civique s'adresse aux élèves de la seule classe de IIe de l'enseignement secondaire, année au cours de laquelle la majorité d'entre eux entrent dans l'âge adulte. En démocratie devenir adulte, c'est devenir un citoyen à part entière.

L'Instruction civique vise à donner aux élèves un aperçu du fonctionnement des institutions politiques luxembourgeoises et européennes (information du citoyen); à expliquer de manière objective les mécanismes complexes du jeu politique (esprit d'analyse et de compréhension); à faire appréhender quelques réalités politiques, sociales et économiques luxembourgeoises et européennes (éducation civique); à promouvoir la réflexion et l'esprit critique des élèves pour les préparer à assumer leurs responsabilités de citoyen (esprit critique et responsabilité).

Au sortir de la classe de IIe l'élève devrait avoir pris conscience des devoirs de chacun dans un monde en mutation; avoir mené une réflexion sur les notions de citoyenneté nationale et européenne; avoir pu développer une certaine conscience sociale et avoir été initié à la culture politique nationale. L'élève devrait également disposer d'une nouvelle compétence linguistique spécifique. La loi du 24 février 1984 sur le régime des langues prévoit dans son article 2 que les actes législatifs et leurs règlements d'exécution sont rédigés en français. Afin de familiariser l'élève avec le langage technique juridique, la langue véhiculaire en Instruction civique ne peut être que le français.

L'Instruction civique, sur le plan de l'interdisciplinarité touche à l'enseignement du Français par l'acquisition d'une nouvelle compétence linguistique écrite et orale, au cours d'Histoire par l'étude de l'histoire constitutionnelle et politique de l'Europe des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, au cours de la Géographie par la connaissance de l'espace géopolitique luxembourgeois, régional et européen, du devenir démographique et de l'aménagement du territoire, au cours des Sciences économiques par l'acquisition de notions de droit civil et commercial.

Sur le plan de la démarche pédagogique le texte de base du manuel est largement illustré par des documents authentiques. Ces documents devraient être complétés par des articles de presse, des enregistrements sonores et visuels, des informations recherchées sur CD-ROM et sur Internet. Les élèves sont censés faire des exercices pratiques s'appuyant sur l'actualité; les titulaires des cours veilleront à promouvoir le travail autonome de l'élève par des recherches, des analyses et des exercices de synthèse. En l'occurrence les nouvelles technologies peuvent se révéler un outil de travail efficace et une source d'information utile.

I. PARTIE I: L'ETAT LUXEMBOURGOIS

BREVE PRESENTATION DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Son histoire

Sa situation linguistique



Son organisation territoriale
Ses emblèmes nationaux

LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE L'ETAT

Le territoire, la population et la souveraineté
La nationalité luxembourgeoise

LA CONSTITUTION

Les pouvoirs publics
Le régime politique luxembourgeois
Les garanties constitutionnelles

LES ORGANES REPRESENTATIFS DES POUVOIRS PUBLICS

Le Grand-Duc
Le Gouvernement
La Chambre des Députés
La procédure législative
Les Cours et Tribunaux

LES ORGANES CONSULTATIFS DES POUVOIRS PUBLICS

Le Conseil d'Etat
Les chambres professionnelles
Le Conseil économique et social

LES COMMUNES

LE MEDiateUR

LES PARTIS POLITIQUES

LES SYNDICATS

DOSSIER PÉDAGOGIQUE: Le droit d'asile au Grand-Duché

II. PARTIE II: LE LUXEMBOURG ET L'EUROPE

LES DÉBUTS DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

Les visionnaires de l'unification européenne
L'OECE
Le Conseil de l'Europe

LA NAISSANCE DE L'UNION EUROPÉENNE

La CECA
Les traités de Rome (CEE et CEEA)
Le traité de Bruxelles
L'Acte unique européen
Le traité de Maastricht
Le traité d'Amsterdam
Le traité de Nice



Le traité constitutionnel
L'élargissement de l'Union européenne

LES INSTITUTIONS ET ORGANES

Le Parlement européenne
Le Conseil de l'U.E.
Le Conseil européenne
La Commission européenne
La Cour de justice des Communautés européennes
Les institutions économiques, sociales et financières
Le Médiateur européen

L'UNION EUROPÉENNE, UN ESPACE DE VIE

L'Euro
L'Espace Schengen, un espace de libre circulation
La liberté et la sécurité pour tous
Lifelong Learning
La Stratégie de Lisbonne
La Politique agricole commune
La Grande Région
Le Luxembourg et l'Europe

Manuel(s) obligatoire(s):

— Cours d'Instruction civique, Classe de Ile → - → MENFPS 2002 → nouvelle édition

Le programme est valable pour les classes suivantes: 2e classique G - Sciences humaines et sociales, 2e classique B - Mathématiques - Informatique, 2e classique C - Sciences Naturelles - Mathématiques, 2e classique D - Sciences Économiques - Mathématiques, 2e classique E - Arts plastiques, 2e classique F - Musique, 2e moderne A - Langues vivantes, 2e moderne G - Sciences humaines et sociales, 2e moderne B - Mathématiques - Informatique, 2e moderne C - Sciences Naturelles - Mathématiques, 2e moderne D - Sciences Économiques - Mathématiques, 2e moderne E - Arts plastiques, 2e moderne F - Musique, 2CAL (2e classique A, latin), 2e classique A - Langues vivantes